



Département de Haute-Savoie

Commune de SAINT-JEOIRE

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 06 octobre 2016

Affiché en exécution de l'article L121-17 du code des communes.

Présents : NOEL Nelly, CHATEL Michel, BUCZ Carole, BOUDET Christophe, GROS Pascale, ZADJIAN Eric, PRUDENT Valérie, BOUTARIN Chantal, BOZON Marie-Pierre, GALTIER Aurore, GIRARD Frédéric, GOUTELLE Stéphane, MAGNIN Rémi, MEYNET Lucien, PELISSON Yves, SOCHAN Fabienne.

Absents excusés : BERTO Laëtitia (procuration donnée à M. Magnin), BOUVET Didier, BRISSAUD Aurélie (procuration donnée à M. Chatel), MILLON Francis (procuration donnée à Mme Noel), PERRET Gilles (procuration donnée à M. Péliesson).

Absents : DELERUE Nathalie, FAVIER Benoît.

Mme Fabienne Sochan est nommée secrétaire de séance.

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU du 08 septembre 2016

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 08 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

II - DELIBERATIONS

Mme le Maire fait état au conseil municipal de la décision prise depuis la dernière séance :

- décision AG 2016-13 : révision du loyer du chalet de ski.

Le conseil municipal a approuvé 7 délibérations lors de cette séance (pour les consulter se reporter au panneau d'affichage de la mairie) :

Subvention exceptionnelle à l'harmonie municipale - 4 000 €

Mme le Maire fait part au conseil municipal du courrier de l'harmonie municipale de Saint-Jeoire demandant un financement exceptionnel pour réaliser la prise en charge du coût financier induit par le recrutement du nouveau directeur de l'harmonie, en remplacement du chef bénévole parti en retraite, sur la base mensuelle de 15 heures. L'association estime ce surcoût annuel de l'ordre de 12 000 €.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité (20 voix):

⇒ décide de verser une subvention exceptionnelle de 4 000 € (quatre mille euros) à l'harmonie municipale de Saint-Jeoire, au titre de l'année 2016, subvention prélevée sur le compte 6574 'divers' du budget 2016. Cette subvention servira de provision à ce coût nouveau et il appartiendra à l'harmonie municipale de présenter l'ensemble des éléments financiers nécessaires à l'estimation réelle des charges préalablement au versement de ladite somme.

Vote des subventions – précisions

Mme le Maire rappelle aux élus le contenu de la délibération du conseil municipal n°058-2016 du 02 juin dernier concernant le vote des subventions aux associations. Une nouvelle méthodologie de calcul avait été effectuée à ce titre pour les associations. Or, il apparaît qu'une erreur s'est glissée dans le tableau, retranchant la somme de 300 € pour le karaté. Mme le Maire propose donc d'allouer une subvention complémentaire de 300 € à cette association.

M. Pélisson interroge les élus sur une éventuelle rencontre tenue depuis le dernier CM avec cette association pour faire le point sur différentes remarques émises. Mme le Maire répond par la négative et informe qu'une prochaine entrevue est fixée et sera l'occasion d'évoquer ces sujets.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité (20 voix):

⇒ décide de verser une subvention complémentaire de 300 € (trois cents euros) au club de karaté de Saint-Jeoire.

Validation du document unique

Vu la loi du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant statut général de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret 85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n°2001-1016 du 05 novembre 2001 relatif à l'évaluation des risques professionnels ;

Vu l'article L4121-2 du code du travail ;

Vu la délibération du conseil municipal n°081-2015 du 03 septembre 2015 approuvant la démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels ;

Vu l'avis favorable du comité technique du CDG 74 du 22 septembre 2016 ;

Vu la subvention attribuée par le fonds national de prévention de la CNRACL le 03 juin 2016 allouant la somme de 5 000 € à la commune pour la mise en œuvre de cette démarche ;

Mme le Maire présente au conseil municipal le document unique réalisé et rédigé par les services de la commune, fruit d'un travail important réalisé par les agents eux même et

validé en réunion interne. Cet outil permettra à la commune de se mettre en conformité avec ses obligations en la matière et assurera aux agents une sécurité accrue au travail.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité (20 voix):

- ⇒ valide le document unique tel que présenté,
- ⇒ autorise Mme le Maire à signer tout document se rapportant à cette thématique.

Budget de l'assainissement - projet de travaux - demande de subvention au SMDEA et à l'agence de l'eau

Mme le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le principal projet important concernant l'assainissement sur le territoire. Ce projet est le suivant :

- Tranche 2 de la mise en séparatif des eaux usées de Pouilly : coût estimatif global des travaux de 276 291.70 € HT.

Mme le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur la demande de subvention à adresser au SMDEA et à l'agence de l'eau pour ces travaux. La commune, au travers de cette délibération, s'engage à respecter la charte qualité nationale assainissement. *Mme le Maire souligne l'importance et l'urgence de ces travaux.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (20 voix) :

- ⇒ autorise Mme le Maire à faire toute demande de subvention au SMDEA (ou à défaut le conseil départemental) et à l'agence de l'eau pour ce projet,
- ⇒ autorise le SMDEA (ou à défaut le conseil départemental) à percevoir pour le compte de la commune de Saint-Jeoire la subvention de l'agence de l'eau afin qu'il la lui reverse.

Consultation publique ICPE installation d'une déchetterie - avis de la commune

Mme le Maire rappelle au conseil municipal la teneur de l'arrêté préfectoral n°2016-0058 du 17 août 2016 prescrivant l'ouverture, à Saint-Jeoire, d'une consultation publique de 4 semaines (du 24 septembre au 22 octobre 2016) concernant la demande d'autorisation, au titre des installations classées, présentée par la communauté de communes des 4 rivières, en vue d'installer une déchetterie située route de la vallée du Giffre sur le territoire de Saint-Jeoire.

Mme le Maire précise que, conformément aux dispositions de l'article R512-46-11 du code de l'environnement, le conseil municipal est appelé à donner son avis sur ce projet dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard 15 jours après sa clôture.

Mme Bucz insiste sur le souhait de la commune, répété à de très nombreuses reprises à la CCR, de voir traiter du mieux possible le volet paysager de ce projet afin d'en limiter au maximum l'impact visuel pour les riverains et l'entrée de ville de la commune. M. Girard fait part de son

expérience actuelle de riverain de la déchetterie et informe des nombreuses nuisances sonores constatées (intervention des professionnels la nuit, déclenchement de l'alarme...). Les élus souhaitent donc également que des clauses concernant l'ouverture du site et les heures d'intervention des professionnels soient fixées et respectées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (20 voix) :

⇒ émet un avis favorable à la demande objet de la présente enquête publique. Les élus demandent à ce que le volet paysager soit travaillé très précisément et que l'impact, notamment visuel et sonore (horaires d'ouverture du site et d'intervention des professionnels dans l'enceinte de la déchetterie à fixer et à respecter), de cette ICPE soit le plus limité possible pour les riverains et l'entrée de la commune.

Acquisition amiable de 4 parcelles au lieu-dit mont Meton

Vu les articles du code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L1212-1, L1211-1 et L3222-2 ;

Vu les articles L1311-9 à L1311-12 et L2241-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret du 14 mars 1986 portant notamment sur les modalités de consultation des services des domaines ;

Considérant la sollicitation de la commune par Mme Nicole Schwitter, par courrier du 25 avril 2016, proposant la vente à la collectivité de 4 parcelles lui appartenant situées au lieu-dit Mont Meton ;

Considérant le prix d'achat proposé par la commune, après estimation de France domaines du 10 mai 2016, à 1 € le m² pour les parcelles A 276 (d'une superficie de 8156 m²), 278 (d'une superficie de 53 m²), 279 (d'une superficie de 972 m²) et 287 (d'une superficie de 113 m²) au lieu-dit Mont-Meton ;

M. Girard fait part de l'intérêt de ces parcelles pour le syndicat des Brasses afin de raccorder les pistes. Mme le Maire précise que le coût d'achat de ces parcelles sera déduit du montant de la prochaine subvention versée au syndicat des Brasses.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (20 voix):

⇒ décide de l'acquisition amiable de quatre parcelles n°A276, 278, 279 et 287 pour un total de 9294 m² moyennant la somme totale de 9 294 € (neuf mille deux-cents quatre-vingt-quatorze euros),

⇒ décide que l'ensemble des frais annexes afférents à cet achat seront à la charge de la commune,

⇒ autorise Mme le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Conventions de financement des travaux de renouvellement des canalisations d'alimentation en eau potable

Mme le Maire fait part aux membres du conseil municipal des principales caractéristiques des conventions de financement passées entre le SMDEA et la commune pour la réalisation

des travaux de renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable avenue de Trémercier (déjà réalisés) et hameau de Montrenaz (à faire au printemps 2017). Mme le Maire demande au conseil l'autorisation de signer ces documents.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (20 voix):

- ⇒ approuve les présentes conventions,
- ⇒ autorise Mme le Maire à signer ces documents.

III - ENVIRONNEMENT - Valérie PRUDENT

Mme Valérie PRUDENT, responsable de la commission, fait part des informations suivantes :

AG Péribambelle : l'association remercie la commune pour la subvention exceptionnelle versée suite au départ en retraite d'une employée cet été.

Réalisation d'une chaufferie biomasse : une réunion s'est tenue récemment en mairie à ce sujet en présence du SYANE, du cabinet Transénergie, de représentants du collège et du conseil départemental (notamment M. Mudry, vice-président). De nombreux bâtiments publics sont concernés par ce projet (écoles primaire et maternelle, crèche, collège, gymnase, gendarmerie éventuellement). L'étude réalisée propose la réalisation de cet équipement, pour un coût estimatif prévisionnel de l'ordre de 600 000 €, et estime qu'il faudra quand même disposer d'une chaudière au fioul en complément. La commune va prochainement solliciter le conseil départemental afin de proposer un partenariat constructif. M. Péliçon émet des réserves sur les économies financières annoncées et rappelle la nécessité de s'occuper rapidement de la chaudière de l'école. Mme Prudent confirme également la nécessité d'aborder, en parallèle de ce projet, la rénovation énergétique des bâtiments communaux, et notamment l'école.

Travaux d'aménagement du centre : Mme Prudent informe les élus de la visite d'une pépinière en Savoie, très enrichissante, qui a permis de choisir les arbres et arbustes qui seront plantés mi-novembre au centre de Saint-Jeoire (avenue des Colombières, parkings des écoles et du pré de foire).

Déchetterie : après une fermeture temporaire suite à un incident technique la déchetterie est rouverte depuis cet après-midi.

IV- ADMINISTRATION COMMUNALE - Frédéric GIRARD

M. Frédéric GIRARD fait part des informations suivantes :

Syndicat des Brasses : les travaux énoncés lors du dernier CM se poursuivent. L'ouverture de la station est prévue le 19 décembre prochain, si l'enneigement le permet. Les forfaits saison ski de fond sont en vente, ceux du ski de piste le seront dès le 15 novembre prochain.

PCS : le système d'information et d'alerte à la population est activé, une formation des élus, très intéressante, s'est déroulée en mairie cet après-midi. Les personnes inscrites pourront donc être prévenues par appel, SMS ou mail d'un éventuel sinistre. Une large campagne d'information à la population verra le jour ces prochains mois.

V - AFFAIRES SOCIALES - Michel CHATEL

M. Michel CHATEL, responsable de la commission fait part des informations suivantes :

Conseil des seniors: les activités (yoga, informatique, balades) ont repris pour la plus grande joie de ses membres. Le voyage annuel du conseil aura lieu lundi 10 octobre. La date du prochain conseil n'est pas, à ce jour, encore fixée.

Conseil municipal des jeunes : le projet de les emmener visiter le Sénat aux vacances de Toussaint est finalisé : il se déroulera mercredi 26 octobre, en partenariat avec le sénateur Loïc Hervé que la commune remercie chaleureusement. Différents projets (skate-park, visite de Saint-Jeoire) sont à l'étude, les jeunes participeront au prochain Téléthon sur la commune.

Aide aux devoirs: la première rencontre pour l'accompagnement aux devoirs se déroulera le 11 octobre prochain dans les préfabriqués de l'école primaire.

Octobre rose : M. Chatel remercie les élus vêtus de rose ce soir en séance du CM afin de marquer le soutien de la commune à cette cause. Mme Brissaud, élue, propose à ce titre une mini-conférence dans le bâtiment Saint-François Jacquard samedi 29 octobre à 17h00, tous les élus sont invités.

VI- REVISION DU PLU - Carole BUCZ

Mme Carole BUCZ, responsable de la commission fait part de l'information suivante :

Révision du PLU : le travail, intense, sur la traduction règlementaire des orientations politiques retenues est presque terminé, l'arrêt du PLU est prévu d'ici à la fin de l'année et pourrait être envisagé courant novembre. Permanence PLU de Mme le Maire le mercredi 19 octobre de 14h00 à 17h00 en mairie.

VII - URBANISME COMMUNICATION - Carole BUCZ

Mme Carole BUCZ, responsable de la commission fait part des informations suivantes :

CLIS Mme Bucz souhaite faire un point sur la tenue des CLIS des carrières de Saint-Jeoire. Cette commission, composée d'élus, de riverains, de l'exploitant et présidée par Mme le Maire, est obligatoire pour l'entreprise Rossetto mais facultative pour la société Socava (selon les termes des arrêtés préfectoraux). A la suite des élections municipales de 2014 la commune a reçu des courriers et doléances de riverains réclamant la tenue de ces CLIS suite à divers incidents. Les élus ont donc relancé ce processus et se sont investis dans cette thématique complexe. La carrière Socava a joué le jeu et a convoqué les riverains concernés. Au final lors de la réunion de la CLIS du 5 octobre dernier seules 2 personnes étaient présentes et 2 excusées. Mme Bucz regrette amèrement cette situation au vu de l'investissement de chacun et ne trouve pas correcte l'attitude d'un certain nombre de personnes concernées. La CLIS de la carrière Rossetto se déroulera le 07 octobre prochain.

Communication : le petit 4 pages est finalisé, disponible sur le site de la commune, en mairie et dans les commerces. Mme Bucz remercie chaleureusement Aurélie Brissaud pour le travail fait. Le bulletin municipal 2017 avance bien.

VIII- AFFAIRES SCOLAIRES - Christophe BOUDET

M. Christophe BOUDET, responsable de la commission fait part des informations suivantes :

Cantine : la commune proposera aux parents des enfants mangeant à la cantine une réunion d'information le 23 novembre à 18h00 à la salle des fêtes.

Commission scolaire : lors de sa dernière réunion il a été décidé de la réunir le 3^{ème} jeudi de chaque mois afin d'être plus réactif sur les éventuelles demandes de dérogation scolaire reçues en mairie.

IX- TRAVAUX - Eric ZADJIAN

M. Eric ZADJIAN, responsable de la commission, fait part des informations suivantes :

Cimetière : la commission s'est réunie sur site le 22 septembre dernier pour évaluer les travaux entrepris : le déplacement des columbariums est finalisé, cette opération très sensible pour les familles concernées s'est déroulée dans le plus grand respect et avec professionnalisme, la croix (largement abîmée) sera remplacée et réimplantée prochainement dans le même secteur mais hors de l'axe de l'allée centrale, un cheminement piéton indépendant des travaux sera installé dans les prochains jours. Le maximum sera fait pour rendre accessible le cimetière mais les travaux ne seront pas totalement finalisés pour la Toussaint.

Travaux d'aménagement du centre phase 1 : la rue du Faucigny sera fermée du mercredi 19 octobre midi au vendredi 21 afin de raboter la chaussée, de remettre à niveau les tampons et de poser l'enrobé (**sauf intempéries**), une large information aux riverains et aux commerçants sera faite dans les prochains jours.

Travaux menés par le conseil départemental : des travaux de signalisation et de sécurisation auront lieu prochainement au carrefour du Giffre. Une étude plus approfondie va être menée par le conseil départemental au sujet de l'accès au hameau d'Anthon / le Giffre afin de tenir compte de la problématique soulevée par la dépose d'enfants utilisant les bus scolaires.

X- VIE COMMUNALE ET ASSOCIATIVE - Pascale GROS

Mme Pascale GROS, responsable de la commission fait part des informations suivantes :

Suites à la réunion des associations : les tarifs de location de la salle des fêtes et du gymnase sont en passe d'être revus et seront délibérés prochainement en conseil municipal.

Local commercial du CCAS rue du Faucigny : ce local est à louer pour un usage commercial, renseignements en mairie.

Rencontre avec la MJCI : l'association est venue présenter en mairie son projet d'installer à Saint-Jeoire une activité permettant de capter les jeunes (notamment les CM2) afin de les inciter à fréquenter la MJCI par la suite. Ces activités payantes pourraient être complémentaires de celles menées par le coordinateur. Toutefois cette nouvelle activité, qui se déroulerait dans des locaux utilisés à ce jour par la MJCI, entrainerait le départ de l'activité piano de Saint-Jeoire. Après discussions, les élus décident d'accepter la proposition de la MJCI sous la condition que l'activité de piano reste à Saint-Jeoire (une autre salle leur sera proposée) et qu'une demande de plus grande réactivité en cas d'absence d'un animateur sur les TAP soit faite à l'association.

Commission commerce : elle se réunira le 18 octobre à 19h30 afin d'évoquer les impacts éventuels et problématiques rencontrées pour les commerçants de la tranche 2 des travaux d'aménagement du centre.

QUESTIONS DIVERSES

Prochain CM : il aura lieu jeudi 03 novembre 2016 à 19h30.

Visite des hameaux : les élus se félicitent de la visite des différents hameaux et des rencontres avec les riverains sur le terrain, cet engagement de campagne sera poursuivi dans les prochains mois.

TOUR DE TABLE

L. MEYNET : informe les élus du bilan du feu d'artifice intercommunal de cet été qui dégage un bénéfice par commune de 567 €, montant intégralement reversé aux associations ayant participé à cette manifestation (anciens pompiers et tarot). Le 30^{ème} Téléthon se déroulera cette année, avec la participation du conseil municipal des jeunes, et proposera la dégustation des traditionnels beignets ainsi qu'un concours de belote à la salle des fêtes le vendredi soir.

F. SOCHAN : informe de la tenue d'une cession du don du sang qui aura lieu à la salle des fêtes de Saint-Jeoire le 24 octobre prochain, assemblée générale de l'association prévue le 18 novembre.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 22h15.

Le secrétaire de séance



Le Maire: Nelly NOEL

